



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2024

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUCIEN Gérard, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	7	4	3

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, VAN de WALLE Nicole, DANTRESSANGLE Danielle, GELIS Angélique

Absent : PRADAL Vincent

Absents excusés : MUR Marion, ALBERO Patricia, SIMON Benjamin

Procurations :

MUR Marion donne procuration à VALERY Benoit

ALBERO Patricia donne procuration à RECASENS Bernard

SIMON Benjamin donne procuration à VAN de WALLE Nicole

Secrétaire de séance : VALERY Benoit

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2024
- 2) Compte-rendu des décisions du Maire

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 3) Modification de la délibération n°2024-33 du 25 juillet 2024 : Ajout de la parcelle communale cadastrée Section B n°88 à la vente à DOMITIA HABITAT
- 4) Convention de mise à disposition de terrain dans le cadre du programme de très haut débit sur le Département de l'Aude
- 5) Convention de passage dans le cadre de travaux pour l'extension du réseau BT pour la salle polyvalente
- 6) Autorisation d'implantation d'ouvrage en domaine privé dans le cadre de travaux pour la pose d'une chambre TELECOM

VIE POLITIQUE

- 7) Mandat spécial accordé à un élu pour le 106^{ème} Congrès des Maires

RESSOURCES HUMAINES

- 8) Tableau des effectifs : création d'un emploi permanent

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 18 h 30

1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2024

Le Maire informe qu'il n'y a pas de compte-rendu de cette séance.

Mme DANTRESSANGLE, secrétaire de la dernière séance du conseil, explique qu'il y a eu un « *malentendu* », notamment parce que le courriel envoyé par la secrétaire de mairie est arrivé dans les SPAMS.

D'autres membres du conseil municipal soulèvent effectivement cette problématique concernant la réception des convocations envoyées par courriel. Il a été constaté que ces courriels se retrouvent fréquemment dans les dossiers SPAM des membres, entraînant une méconnaissance des séances prévues.

Pour remédier à cette situation, il a été demandé de vérifier régulièrement les SPAMS.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à VALERY Benoit pour la lecture des décisions.

Conseil municipal du 27 septembre 2024

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

3 : Décisions prises dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal

RUBRIQUE 24	Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux	
N° de Décision	Date	Objet
67/2024	08/07/2024	Signature de l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable déposée le 07/06/2024 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal

RUBRIQUE 4	Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget			
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
68/2024	23/07/2024	Mandatement d'une facture concernant la prestation musicale du 05 juillet dans le cadre des vendredis de la Maison Villageoise	INSTRUT'ART	500 €
69/2024	23/07/2024	Mandatement d'une facture pour la fourniture d'un garde-corps escalier	METAPROD	824.40 €
70/2024	25/07/2024	Signature d'un devis concernant une étude de faisabilité pour la création d'une piste cyclable entre Caves et Treilles – dans le cadre de la mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans les domaines des infrastructures, de la voirie, des réseaux divers, hydraulique	GAXIEU	36 000 €
71/2024	31/07/2024	Mandatement d'une facture concernant l'achat de chaussures orthopédiques pour un agent du service technique	AVENIR ORTHOPEDIQUE	808.94 €

72/2024	06/08/2024	Signature d'un devis dans le cadre de la pose des panneaux photovoltaïques sur le hangar communal – opération 73 – pour le renfort toiture et main d'œuvre	HELIO PRODUCTION	600 €
73/2024	08/08/2024	Mandatement d'une facture concernant l'achat de fournitures pour le service technique	LUM ECLAIRAGE	808.92 €

RUBRIQUE 13				
Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 150 000 € par projet				
N° de Décision	Date	Objet	Montant (s'il y a lieu)	
74/2024	30/08/2024	Dépôt d'une demande de fonds de concours mobilités actives sur la plateforme du GRAND NARBONNE pour le projet de création d'une piste cyclable entre Caves et Treilles	80 000 €	

RUBRIQUE 4						
Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget						
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire		Montant TTC	
75/2024	26/08/2024	Signature des actes d'engagement pour chaque lot du marché public dans le cadre des travaux de l'opération 66 : Réhabilitation et extension de deux logements à Treilles	Désignation du lot		Entreprise	offre HT
			01 - DÉMOLITION		EURL CHARLY GENIN	16 629.82 €
			02 - GROS OEUVRE		EURL CHARLY GENIN	26 505.94 €
			03 - ÉTANCHÉITÉ		SAS ETANCHEITE NARBONNAISE	6 077.02 €
			04 - ENDUITS DE FAÇADE		SAS RAVALEMENTS 2000	59 117.94 €
			05 - MENUISERIES EXTÉRIEURES		CONFORALU	6 500.00 €
			06 - SERRURERIE		COMECA	4 831.00 €
			07 - MENUISERIES INTERIEURES		SARL ISOPROSTYL	4 506.50 €
			08 - DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS		SARL DA COSTA	17 000.00 €
			09 - PLOMBERIE SANITAIRES		SAS CONQUET	19 082.00 €
			10 - ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE - VMC		EGA	14 717.00 €
			11 - REVETEMENT DE SOLS		LES REVETEMENTS DU LITORAL	12 175.74 €
			12 - PEINTURES		SAS GARCIA	7 084.93 €
			14 - DÉSAMANTAGE		SEMPERE ET FILS	20 500.00 €

76/2024	02/09/2024	Signature d'un bordereau de mandats concernant des dépenses pour la SARDINADE du 24/08/2024	Entreprise		Prestation	Montant TTC
			GUASCH & FILS		ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES	242.84 €
			JARDIN du ROUSSILLON		ACHAT DE MELONS	101.28 €
			VIGNOBLES CAP LEUCATE		ACHAT DE VINS	382.80 €
			MAISON DEFFES		ACHAT DE BRACELETS INVIOLEBLES	23.98 €
			VLX PROJECT		PRESTATION sonore et lumière	200.00 €
A cela s'ajoute :						
des courses à METRO :					environ 250.00 €	
les sardines (SARL AMBROSIO MARÉE :					212.69 €	
Soit une dépense totale de :					1 413.59 €	
Pour une recette de 1903 € (vente de repas)						
77/2024	02/09/2024	Mandatement d'une facture concernant l'achat de produits alimentaires pour la sardinade et l'épicerie de la Maison Villapènoise	METRO CASH		605.72 €	(dont env 250 € pour SARDINADE)

78/2024	04/09/2024	Signature de devis concernant les Etudes Thermique, Ingénierie, Ingénierie Béton et Acoustique – opération 69 : CONSTRUCTION ECO SALLE MULTIMODALE	Bureaux d'étude		Prestation	Montant TTC
			BCB BEAUFORT		ETUDE THERMIQUE	7 680.00 €
			ACI COMBRES		INGENIERIE	5 880.00 €
			EGC COMPANY		INGENIERIE BETON	6 600.00 €
			SERIAL ACOUSTIQUE		DIAGNOSTIQUE ET ETUDE	7 176.00 €
					TOTAL	27 336.00 €
79/2024	06/09/2024	Signature d'un devis pour l'établissement d'un dossier loi sur l'eau au titre du code de l'environnement pour la déclaration de projet de busage d'un ruisseau à TREILLES – opération 69 : CONSTRUCTION ECO SALLE MULTIMODALE	AZUR ENVIRONNEMENT		6 480 €	
80/2024	24/09/2024	Mandatement de la participation au SIVOS pour l'année 2024/2025	SIVOS		36 000 €	

N° de Délibération	Objet		Attributaire	Montant TTC
2023-26 du 17 août 2023 Relative à la désignation d'un membre du conseil pour prendre toute décision sur la commande publique des marchés de travaux électriques avec la société SL ELEC	25/07/2024	Signature de 2 devis concernant la rénovation d'un logement communal au-dessus de l'école : - Installation électrique - Chauffage et climatisation	SL ELEC	4 791.05 € <u>2 606.97 €</u> 7 398.02 €
	25/07/2024	Signature d'un acte d'engagement concernant le LOT 05 – ELECTRICITE pour la réhabilitation de l'ancienne salle du conseil		11 429 €
	13/08/2024	Signature d'un bordereau de mandats concernant 3 factures pour : • L'achat d'un cordon HDMI • Le dépannage du réseau informatique de la mairie et de la maison villageoise • Remplacement du hublot extérieur des sanitaires du boulodrome suite à un acte de vandalisme		30.60 € 168.00 € <u>147.90 €</u> 346.50 €
	11/09/2024	Signature de 2 devis pour des travaux électriques : • Dans le bâtiment du service technique • Dans le logement communal rue des ACACIAS		482.40 € 824.40 €

Commentaires sur les décisions :

- 72/2024 : le Maire précise que l'entreprise n'avait pas fait de constatation de l'état de la toiture. Il a donc fallu rajouter des chevrons.
- 74/2024 : Le Maire informe que M VALERY s'est occupé du projet de la piste cyclable qui a été retenu par l'ADEME (*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*) : les études seront prises en charge (36 000 €). Ceci étant acté, nous avons déposé une demande au GRAND NARBONNE qui finance à hauteur de 40 000 € par Km. Il précise que la piste coûtera tout de même 800 000 €

À Mme DANTRESSANGLE qui demande qui paye, le Maire répond qu'on le fera en 3 étapes.

Concernant le financement, M VALERY ajoute qu'il ne s'agit là que de la demande au GRAND NARBONNE pour une année. Il y aura d'autres aides.

Le Maire présente succinctement le projet pour permettre aux membres du conseil de le visualiser dans l'espace :

- ✓ Du tournant à CAVES, au niveau du chemin qui va chez l'ancien Maire, au tournant qui va chez Mme GERBER, il y en a pour 36 000 €
- ✓ Concernant la traversée, on suit les oliviers, ce coût n'est pas important.
- ✓ Ce qui coûte cher c'est la partie qui va « *de la cave de M VALERY jusqu'à l'entrée du village parce qu'il faut créer une route en parallèle, avec des murs de soutènement* ».

M RECASSENS demande si la commune de Caves porte également un projet concernant cette piste cyclable. Le Maire répond que oui (Caves -> La Franqui) mais que ça ne se fera pas en même que Treilles.

- Concernant la rénovation des appartements situés au-dessus de l'école, le Maire informe les membres du conseil que les travaux ont bien avancé et que les locations pourraient démarrer début 2025.

3) Délibération 2024-34 : Vente des terrains section B n°88 et 89 à DOMITIA HABITAT avec paiement en dation

Concernant la parcelle n°88 de 4 m², sur laquelle se trouve un puits, le maire informe que DOMITIA HABITAT a eu des positions fluctuantes : tantôt ils souhaitaient acquérir la parcelle, tantôt ils ne la désiraient plus. Ils envisageaient de mettre en place une servitude, mais le Maire a insisté sur le fait qu'ils ne payaient pas pour l'achat du terrain, étant donné qu'il s'agit d'un échange. Finalement, ils ont décidé de prendre la parcelle.

Le Maire lit la délibération qui reprend les mêmes termes que la délibération adoptée en juillet et maintient les conditions de paiement en dation convenues. La nouveauté étant l'ajout de la parcelle 88. La conséquence étant l'annulation de la précédente délibération.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-34 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

Il informe par ailleurs, « *qu'il y avait un problème avec le Département parce que ça sortait sur la route, par rapport au parking, mais ça s'est arrangé, le Département a donné ses directives* ».

4) Délibération 2024-35 : Convention de mise à disposition de terrain dans le cadre du programme de très haut débit sur le Département de l'Aude

Le Maire explique « *qu'à l'heure actuelle, la fibre arrive au niveau du parking du restaurant, contre le mur de la cave. Il y a une grande armoire qui se trouve sur le privé de la commune. C'est pourquoi il faut faire une convention de mise à disposition de terrain avec le SYADEN qui s'occupe du déploiement de la fibre optique* ».

Il lit la délibération, qui expose que le développement d'infrastructures numériques dans l'Aude est essentiel pour le projet « Aude 2030 » qui vise à renforcer l'attractivité résidentielle, soutenir l'économie et valoriser le patrimoine. Une armoire de rue a été installée sur la parcelle B 1443, Route des Corbières. Il est nécessaire de régulariser cette situation par une convention autorisant le SYADEN à occuper le terrain et à gérer des équipements techniques. La Commune met à disposition 1 m² pour 1 Euro symbolique, pour la durée de la Délégation de Service Public, jusqu'au 29/12/2036.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-35 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

5) Délibération 2024-36 : Convention de passage dans le cadre de travaux pour l'extension du réseau BT Lieudit La Loubateire

Le Maire rappelle le projet de construction de la salle et souligne que la commune attend les notifications concernant les subventions. Il précise qu'il est nécessaire d'alimenter le réseau électrique qui sera également utilisé pour les ombrières. Il indique que nous devons établir cette convention, car cela permettra d'éviter d'endommager la route départementale en utilisant plutôt un terrain privé de la commune.

Il lit la délibération et, pour permettre de visualiser l'emplacement des travaux, il présente également des photographies.

Mme GERBER demande s'il faut effectuer ces travaux avant « *de savoir pour la salle* »

Le Maire répond qu'il faut réaliser ces travaux pour les ombrières, qui sont gérées par le SYADEN.

À Mme DANTRESSANGLE qui demande confirmation : « *C'est-à-dire qu'on peut faire le parking sans faire le bâtiment, c'est ça ?* », le maire répond « *Oui* ». Elle consulte les documents pour bien comprendre et visualiser l'emplacement des ombrières qui seront situées le long de la route.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-36 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

6) Délibération 2024-37 : Autorisation d'implantation d'ouvrage en domaine privé dans le cadre de travaux pour la pose d'une chambre TELECOM

Le Maire informe que cette délibération est prise conjointement avec la précédente puisqu'il s'agit du réseaux TELECOM qui viendra également alimenter l'aire de la Loubateire.

Il lit la délibération. Il précise que cette extension servira pour la salle, mais également pour l'installation d'une borne électrique.

Tout comme Mme DANTRESSANGLE, Mme GERBER sollicite à nouveau une confirmation concernant la réalisation des travaux, même si la salle n'est pas construite. M VALERY et le Maire rappellent que les ombrières seront faites quoiqu'il en soit par le SYADEN qui est maître d'ouvrage.

Le Maire fait une parenthèse au sujet de la salle :

- Il explique que des complications sont survenues en raison du ruisseau. Il précise qu'il aurait pu agir comme d'autres l'ont fait auparavant, en déviant le ruisseau sans en informer personne, mais qu'il a choisi d'agir de manière responsable. Par conséquent, une étude doit être réalisée pour préciser les modalités de ce busage. Tant que cela n'est pas fait, nous sommes dans l'impasse. Néanmoins, il est important de réaliser ce busage pour la salle, car il est également nécessaire en raison de la proximité de l'aire de jeux et du parking des ombrières. Cela doit être fait pour prévenir les risques d'inondation.

- En ce qui concerne le financement de la salle, il informe que nous avons examiné tous les aspects avec le trésorier, Monsieur FERRAS. Grâce aux promesses (FEDER, DETR...), nous estimons atteindre environ 980 000 € de subventions.

Pour déterminer le coût de cette salle, nous allons lancer un appel d'offres ; ce qui n'engage en rien puisque nous pouvons informer les entreprises que les travaux commenceront une fois que les financements seront acquis. Nous prévoyons de recevoir toutes les subventions d'ici juin 2025, en sachant que nous avons déjà sécurisé 100 000 € du Grand Narbonne et deux montants de 70 000 € du Département, soit un total de 240 000 €. Pour la contribution communale, nous avons budgété un peu plus de 100 000 € cette année et nous avons également prévu un montant similaire pour l'année prochaine.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-37 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

7) *Délibération 2024-38 : Mandat spécial accordé à un élu pour le 106ème Congrès des Maires*

Le Maire sort et Mme GERBER prend la présidence de la séance pour la présente délibération.

La Présidente lit l'exposé : le prochain Congrès des Maires de France se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 2024. Cet événement rassemble plus de 5000 maires et adjoints pour discuter de la gestion des collectivités et écouter les interventions du Gouvernement.

Elle propose de mandater le Maire, M LUCIEN Gérard, pour y participer, avec une prise en charge des frais de transport et de séjour dans la limite de 1 200 euros, selon les dépenses réelles justifiées, les crédits étant prévus au budget.

Sur le ton de la plaisanterie et de la bonne humeur, les membres du conseil se réjouissent que Monsieur le Maire prenne le train plutôt que l'avion.

Elle procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-38 est approuvée à la majorité.

Lorsque le Maire revient en séance, M RECASENS fait remarquer de 5 000 maires présents à ce congrès sur 35 000 communes c'est peu.

Le Maire souligne qu'il est intéressant d'assister à ce type de rencontre, car cela offre l'opportunité de découvrir les différents projets en les voyant directement, au lieu de se contenter de les consulter dans des catalogues.

8) **Délibération 2024-39 : Tableau des effectifs : création d'un emploi permanent**

Le Maire lit la délibération qui expose que l'absence prolongée d'un agent administratif depuis 2020 impose la création d'un nouvel emploi administratif pour garantir la continuité et la qualité du service public. Il est proposé de créer un emploi d'assistant(e) de gestion administrative, cadre Adjoint administratif, catégorie C, à temps complet, afin d'intégrer un agent technique dans ce poste et d'adopter le tableau des effectifs en conséquence.

Le Maire précise que nous créons un poste mais qu'il sera possible d'en supprimer ultérieurement, après avis du Centre de Gestion, en raison, par exemple, du départ à la retraite de deux agents.

Après lecture du tableau des effectifs, Mme DANTRESSANGLE s'interroge sur la possibilité de maintenir des CDD sur du long terme. M. RECASENS répond que ce n'est pas envisageable, et qu'après 5 ou 6 ans, il faut considérer d'autres options. Le Maire précise que la titularisation n'est pas obligatoire et qu'il est possible de faire passer ces agents en CDI.

M. RECASENS note que la situation se régularise progressivement, et qu'il aura été nécessaire de toute une mandature pour ajuster les effectifs.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-39 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

En réponse à Mme GERBER, qui s'interroge sur le fait que les dispositions de la délibération entreront en vigueur le 15 novembre plutôt qu'au 1^{er} novembre, M VALERY explique qu'il s'agit d'un délai réglementaire (38 jours)

10) Questions diverses

1. Projet LECODE et charte PNNS

Mme GERBER annonce que la commune recevra prochainement un courrier concernant sa participation continue au projet LECODE (*Luttons Ensemble Contre L'Obésité De nos Enfants*) ainsi qu'à la charte PNNS (*Programme National Nutrition Santé*). Ce courrier visera à évaluer l'engagement de la commune dans ces initiatives visant à lutter contre l'obésité infantile et à promouvoir une meilleure nutrition au sein de la population. Le conseil s'accorde à dire qu'il est important que la commune prenne le temps de répondre à cette demande, afin de maintenir son implication dans ces programmes de santé publique.

2. Initiative DREAL : Implantation du Caroubier pour un Avenir Durable

M VALERY informe qu'en réponse à une demande de la DREAL (*Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*), certains territoires affectés par le changement climatique et les évolutions agricoles doivent identifier des sols, des parcelles ou des zones sur lesquels une espèce ancienne, le caroubier, sera implantée. Il sera nécessaire de vérifier si des parcelles communales peuvent être proposées.

À la question de Mme DANTRESSANGLE concernant l'utilisation des caroubiers, Mme GERBER répond que le caroubier est exploité dans l'industrie agroalimentaire en tant qu'agent épaississant, notamment dans des produits comme le lait pour bébés. De plus, il peut être consommé comme une alternative saine au chocolat.

3. Inventaire des travaux réalisés sur la commune

Le Maire partage une liste non exhaustive des travaux effectués depuis le début du mandat. Ce document est destiné à un usage interne au Conseil. La tâche s'avérant très chronophage, M RECASSENS a recommandé au service administratif de conserver précieusement ce document et de l'actualiser régulièrement.

Séance levée à 19 h 15

Le président,

Gérard LUCIEN

Maire

Le secrétaire de séance,

Benoit VALERY

2^{ème} Adjoint